

N° Client : 6377960
 N° T.V.A : FR28839816758

REXEL CAHORS
4600
 62 CHEMIN DE LA GRAVETTE

 46000 CAHORS
 Tél. : 05.65.20.30.10 Fax. : 05.65.22.69.88

ACES

 825 ROUTE DE BERTHOURMIEUX
 46250 CAZALS
 France

ACES

 825 ROUTE DE BERTHOURMIEUX
 46250 CAZALS
 France

Attention cette facture est en envoi dématérialisé fiscalement

Échéance : 30/09/2024 Règlement : Lettre de change directe

N° ligne	Référence Désignation	Prix unitaire H.T	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qté	Unité	Prix total H.T	Code T.V.A
Votre commande : DKN Notre Réf: 012277138 du 20/08/2024 Concerne le BL : 958728417 du 19/08/2024 Facture : 990802224								
0010	DKNFTXM20A MURAL PERFERA 2 KW R32 ECM4AG - ECO PARTICIPATION	587,08100	44,00	328,76536	1	U	328,77	2
							2,08	2
0020	DKNRXM20A UE MONOSPLIT 2 KW R32 ECM1SP - ECO PARTICIPATION	1 137,91000	44,00	637,22960	1	U	637,23	2
							6,67	2
Sous total HT BL 958728417							974,75	
Sous total commande DKN							974,75	

Code T.V.A	Total H.T. hors D.E.E.E	Total H.T. D.E.E.E	Total H.T.	P.F.A	NET H.T.	Taux de T.V.A. (en %)	Total T.V.A.
2	966,00	8,75	974,75	0,00	974,75	20,00	194,95

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

Merci d'adresser votre règlement et le coupon détachable à l'adresse ci-dessous
Centre de traitement des paiements
REXEL France
 CENTRE DES PAIEMENTS
 TSA 81113
 69626 VILLEURBANNE CEDEX
 NATIXIS PARIS (NATXFRPPXXX)
 RIB 30007 99999 04175617000 22
 N° code IBAN FR76 3000 7999 9904 1756 1700 022

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente

Extrait des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans rappel préalable ; elle entraînera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société justifie que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, l'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'exigibilité de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires, la livraison s'entendant de la remise matérielle des marchandises. Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France SAS - 13 Bd du Fort de Vaux - 75017 PARIS
 SAS au capital de 41 940 672 Euros - N° SIREN : 309304616 - RCS PARIS 309 304 616
 Code NAF 4669A - Numéro de TVA intra-communautaire : FR26309304616

NET H.T. 974,75 €
Total T.V.A. 194,95 €
MONTANT NET T.T.C. 1 169,70 €

En EUR AVOIR

Date d'Avoir	31/08/2024
N° Client	6377960
N° d'Avoir	990802225
Net à Payer	1 169,70 €
Date d'échéance	30/09/2024
Mode de règlement	Lettre de change directe

